



SYNTHÈSE MEDIA

janvier 2014

Sotchi. Derrière l'écran de fumée des Jeux olympiques, la situation alarmante des droits humains en Russie

SITUATION GÉNÉRALE DES DROITS HUMAINS EN RUSSIE

Suite aux manifestations massives qui se sont déroulées à Moscou et dans tout le pays fin 2011 et tout au long de 2012 pour protester contre les fraudes et infractions présumées durant les élections législatives et présidentielle, le président Vladimir Poutine a **promulgué un arsenal de lois** pour réprimer l'opposition, la liberté d'expression et la liberté de réunion en Russie.

Depuis fin 2011, des **milliers de personnes ont été détenues** à Moscou et dans ses environs, et plus d'une **centaine de manifestations** ont été **interdites** ou **dispersées** par la police.

À travers tout le pays, un **millier d'organisations non gouvernementales** (ONG), peut-être plus, ont été « **inspectées** ». Nombre d'entre elles risquent des amendes, voire la fermeture, aux termes de la nouvelle loi relative aux « agents étrangers ».

Des **lois discriminatoires** adoptées au cours de l'année écoulée ont alimenté l'**homophobie** et donné lieu dans tout le pays à une vague de violences de la part de groupes d'« autodéfense ». Les comportements xénophobes ont eux aussi augmenté, et la fréquence des descentes de police sur les travailleurs migrants s'est accrue ces dernières années.

La **liberté d'expression a elle aussi été visée**. Une nouvelle loi érigeant le blasphème en infraction a été adoptée à la suite de l'action des Pussy Riot dans la cathédrale orthodoxe de Moscou. Un musée a été fermé pour avoir exposé des illustrations satiriques représentant le président de Russie, Vladimir Poutine, et un certain nombre d'autres personnalités politiques.

Six prisonniers d'opinion ont été remis en liberté à la faveur de la dernière loi d'amnistie du 18 décembre 2013 et d'une grâce présidentielle, mais beaucoup d'autres sont toujours derrière les barreaux.

Des groupes armés continuent de mener des attaques dans le Caucase du Nord et ailleurs en Russie. Les 29 et 30 décembre 2013, en particulier, des habitants de Volgograd et des environs ont été victimes de deux attentats suicides à l'explosif. La réaction des forces de sécurité est toujours marquée par des violations flagrantes des droits humains, dont des disparitions forcées, des actes de torture et, semble-t-il, des exécutions extrajudiciaires.

RESTRICTIONS AUX DROITS LA LIBERTÉ DE RÉUNION

La loi fédérale russe réglementant les manifestations de rue a été modifiée en 2012 de manière à appliquer désormais de nouvelles restrictions aux événements publics et à imposer de nouvelles sanctions aux organisateurs.

On estime à près de 4 000 le nombre de personnes qui ont été arrêtées en 2012 à la suite de quelque 200 manifestations à Moscou et dans la région de la capitale. En 2013, le nombre de manifestations a nettement diminué, mais plusieurs centaines de personnes ont néanmoins été arrêtées au cours de nombreux événements qui se sont déroulés à travers le pays.

La tendance s'est poursuivie après le début de l'année 2014 : un rassemblement pacifique organisé en solidarité avec les « prisonniers de Bolotnaïa » dans le centre de Moscou a été dispersé le 6 janvier. Au moins 28 participants auraient été arrêtés, puis relâchés par la police.

Des groupes d'opposition critiques à l'égard des autorités et d'autres groupes d'action sociale qui ont déposé des demandes d'autorisation de manifester ont régulièrement été interdits de rassemblement à la date et au lieu qu'ils avaient choisis.

De petits rassemblements de rue pacifiques, « non autorisés », ont été régulièrement dispersés par la police avec des moyens souvent injustifiés ou disproportionnés. De très nombreux détenus ont fait état de lésions infligées par des policiers, dont des fractures aux bras ou aux jambes et des blessures à la tête, mais aucune de ces plaintes n'a fait l'objet d'une enquête effective, si enquête il y a eu.

Les prisonniers de Bolotnaïa

À travers tout le pays, la police a eu recours à une force excessive et procédé à des arrestations arbitraires lors de diverses manifestations. Dans une affaire qui a eu beaucoup de retentissement, elle a ainsi fait usage d'une force excessive et illégale lors d'un rassemblement place Bolotnaïa, le 6 mai 2012. Des centaines de manifestants pacifiques ont été arrêtés. Des poursuites pénales ont été engagées par la suite contre 28 personnes ayant participé à ce rassemblement, que les autorités chargées de l'accusation ont qualifié d'« émeute de masse ». Cette qualification a permis de prononcer des inculpations plus graves contre les participants. En octobre 2013, l'un de ces manifestants, Mikhaïl Kosenko, a été placé par un tribunal dans un établissement de soins psychiatriques, peut-être pour une durée indéterminée. L'ordonnance du tribunal rappelait l'ère soviétique et l'usage punitif qui était fait à cette époque de la psychiatrie.

Amnesty International a reconnu Mikhaïl Kosenko comme prisonniers d'opinion, tout comme neuf autres détenus de la place Bolotnaïa : Vladimir Akimenkov, Artiom Saviolov, Nikolai Kavkazsky, Stepane Zimine, Leonid Koviazine, Alekseï Polikhovitch, Denis Loutskevitch, Sergueï Krivov et Yaroslav Belousov.

La loi d'amnistie du 18 décembre 2013 a mis fin aux poursuites engagées contre cinq personnes inculpées dans l'affaire Bolotnaïa, dont trois prisonniers d'opinion (Vladimir Akimenkov, Leonid Koviazine et Nikolai Kavkazsky) qui ont libérés.

Toutes les personnes impliquées dans cette affaire et considérées comme des prisonniers d'opinion doivent être libérées immédiatement et sans conditions, et toutes les charges faisant référence à une prétendue « émeute de masse » doivent être abandonnées.

Personnes disponibles pour des interviews : Viktor Ivanovitch Saviolov (père d'Artiom) ; Ksenia Kosenko (sœur de Mikhaïl) – tous deux en Russie
Anatomie d'une injustice : le procès de l'affaire Bolotnaïa- 10 décembre 2013 :
<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR46/055/2013/en/c40fa76c-695d-4c02-8704-7167a3c16657/eur460552013fr.pdf>

Des universitaires détenus

Pour preuve de l'ampleur de la répression qui s'abat sur les manifestations publiques, lorsque des universitaires ont protesté pacifiquement devant la Douma, à Moscou, contre un projet de réforme de l'Académie russe des sciences vers la fin du mois de septembre 2013, ils ont été dispersés par la police, et certains arbitrairement détenus.

Interdictions des marches de la fierté et homophobie

Les autorités municipales refusent régulièrement aux personnes lesbiennes, gays, personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) l'autorisation d'organiser des manifestations publiques. À six reprises au moins en 2013, des militants LGBTI qui manifestaient pacifiquement à Moscou et à Saint-Pétersbourg ont été violemment agressés par des militants homophobes.

Aucune mesure n'a été prise contre les agresseurs malgré une profusion de vidéos, de photos et de témoignages, tandis que plusieurs militants LGBTI ont été détenus et poursuivis pour avoir violé les règlements relatifs aux rassemblements publics.

La dernière manifestation publique de LGBTI à Moscou à avoir été « approuvée » remonte à 2012. Cependant, elle a dû se dérouler à la périphérie de Moscou, loin du public auquel elle s'adressait, et dans un cadre plus général de lutte contre les discriminations en Russie.

En 2013, au moins trois manifestations LGBTI ont été organisées à Saint-Petersbourg, dans un grand parc prévu pour des actions publiques. Le 6 septembre, une manifestation s'y est déroulée pacifiquement pendant le G20 et sous les yeux des médias internationaux, mais des actions menées en juin et en octobre se sont soldées par des arrestations massives. Dans le dernier cas, la police n'a pas dûment protégé les militants LGBTI des contre-manifestants.

MESURES RÉPRESSIVES CONTRE DES ONG INDÉPENDANTES

En novembre 2012, le gouvernement a adopté une nouvelle loi obligeant les ONG recevant des fonds de l'étranger et engagées dans des activités très généralement qualifiées de « politiques » à s'enregistrer comme des « agents étrangers ». L'objectif de cette mesure était de stigmatiser les ONG engagées dans des activités de défense des droits humains, de salir leur réputation et de fournir un prétexte pour leur imposer des amendes et éventuellement pour ordonner la fermeture de celles qui étaient jugées trop critiques. Cela permettait aussi de bloquer des sources de financement souvent essentielles.

Le non-respect de cette nouvelle exigence peut entraîner de lourdes amendes de plus de 15 000 dollars des États-Unis pour l'organisation et de 9 000 dollars pour ses dirigeants. L'ONG peut être obligée de fermer et ses dirigeants emprisonnés pour une durée allant jusqu'à deux ans.

En juillet 2013, le procureur général a estimé qu'environ un millier d'organisations ont été « inspectées » à travers la Russie depuis l'adoption de la nouvelle législation et que quelque 200 répondaient aux critères établis par la loi et définissant les « agents étrangers ».

Depuis, des avertissements officiels ont été adressés à plus de 50 organisations, leur intimant l'ordre de s'enregistrer en tant qu'« agents étrangers ». Il en est résulté que plusieurs d'entre elles ont fait l'objet de poursuites administratives qui pourront déboucher à terme sur des amendes et des fermetures.

À ce jour, cinq ONG ont été condamnées au versement d'une amende. Deux d'entre elles ont eu gain de cause en appel dont une, Bok O Bok, une association de festival de cinéma LGBTI, s'était déjà auto-dissoute. Au moins trois autres ont également cessé d'exister.

D'une manière générale, plus de 20 ONG ont été entraînées dans des auditions devant les tribunaux, dont les groupes de défense des droits humains bien connus Memorial et Verdict public. Les ONG ont certes eu gain de cause dans plusieurs affaires judiciaires, mais le Bureau du procureur a continué à engager des poursuites contre des organisations similaires dans toute la Russie. Dans un de ces cas, le Centre antidiscrimination Memorial à Saint-Petersbourg a reçu directement l'ordre de s'enregistrer en tant qu'« agent étranger ». L'organisation a décidé de cesser ses activités en Russie.

Ensemble, les ONG russes de défense des droits humains contestent la loi et sont unies dans leur détermination à ne pas s'enregistrer comme « agents étrangers ».

Personnes disponibles pour des interviews

Golos (la Voix)

L'association Golos a joué un rôle déterminant en organisant l'observation des élections législatives de 2011 et présidentielle de 2012 et en rendant publiques des informations faisant état de fraudes électorales. En avril 2013, elle a été la première organisation à être poursuivie pour infraction présumée à la loi relative aux « agents étrangers ». Elle a été condamnée à une amende de 300 000 roubles (9 000 dollars) et une autre peine d'amende, de 100 000 roubles (3 000 dollars), a été infligée à sa directrice Lilia Chibanova. Golos a interjeté appel, mais sans succès et les deux amendes ont été payées. Malgré cela, le ministre de la Justice a ordonné le 26 juin la cessation des activités de l'ONG, qui a décidé de se dissoudre.

Les autorités russes ont accusé Golos d'avoir touché de l'argent après avoir reçu du Comité Helsinki de Norvège le Prix Sakharov pour la liberté de pensée. L'ONG a été poursuivie alors qu'elle avait donné l'ordre à sa banque de renvoyer l'argent.

Grigory Melkonyants, directeur exécutif adjoint de l'association Golos (langues parlées : russe et anglais) :
« Nous sommes en train de créer une nouvelle organisation qui devrait pouvoir fonctionner dans tout le pays avec des fonds provenant de particuliers et d'entreprises. En attendant, ayant épuisé toutes les possibilités ici, nous avons déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'espoir qu'elle pourra aider à faire abroger cette loi. »

Fondation Verdict public

La fondation Verdict public fournit une assistance judiciaire aux victimes de violences policières et une aide à la réadaptation aux victimes de torture. À plusieurs reprises, la directrice, Natalia Taubina, et d'autres membres de la fondation ont fait l'objet de harcèlement de la part des autorités. Celles-ci ont entamé une procédure à leur encontre pour essayer de les contraindre à s'enregistrer en tant qu'« agents étrangers ».

Natalia Taubina, directrice (langues parlées : russe et anglais) :

« La situation en Russie en matière de droits humains ne s'améliore pas : la torture infligée par la police continue d'être une pratique courante. Les nouvelles lois sur les ONG compliquent le travail des organisations de défense des droits humains. Les poursuites engagées contre nous accaparent des forces et du temps que nous aurions pu consacrer aux victimes de violations des droits humains. Il n'est pas facile de fonctionner dans cet environnement hostile. Nous voudrions que les autorités russes créent un environnement dans lequel les ONG pourraient opérer sans crainte ; qu'elles respectent notre liberté d'expression et remplissent leurs obligations internationales. »

Pour les droits humains

Le mouvement « Pour les droits humains » est une organisation indépendante qui observe les conditions dans les prisons russes.

Lev Ponomaryov, président du mouvement Pour les droits humains (langue parlée : russe) :

« Quatre actions en justice ont été intentées contre moi. Les audiences sont constamment reportées et fixées à nouveau. Un jour, les forces de sécurité sont venues à mon bureau et m'ont jeté dehors. Nous avons commencé à travailler dans de nouveaux locaux mais nous ne savons pas si nous allons être expulsés d'ici aussi. Tout ceci affecte notre travail. » - Plus d'informations sur :

<http://livewire.amnesty.org/2013/11/18/russias-backward-march-on-human-rights/>

LIBERTE D'EXPRESSION

Législation homophobe

Des groupes rassemblant des lesbiennes, des gays ou encore des personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées ont subi de plein fouet les conséquences de la loi relative aux « agents étrangers » et ont à de nombreuses reprises été privés de leur droit à la liberté de réunion. En outre, une nouvelle loi promulguée en juin 2013 interdit la « propagande en faveur des relations sexuelles non traditionnelles auprès des mineurs ». Cette loi manifestement discriminatoire restreint les droits à la liberté d'expression et de réunion des personnes LGBTI. Elle a servi de caution officielle à une homophobie croissante et a déclenché à travers le pays une vague de violences de la part de milices. Au moins trois personnes ont été condamnées à des amendes au titre de cette nouvelle loi fédérale. Dans la dernière affaire en date, en décembre 2013, un militant LGBTI qui avait manifesté, seul, dans la ville de Kazan, a été inculpé de « propagande ». Son inculpation a fait suite à une plainte déposée par un adolescent d'une autre région de Russie qui aurait lu des articles sur les actions de ce militant.

Service presse Amnesty International France

Auréli Chatelard / Laure Delattre 01 53 38 65 77 - 65 41 / 06 76 94 37 05

www.amnesty.fr - www.amnesty.fr/RSS/Communiqués - spresse@amnesty.fr

Le 3 novembre 2003, deux hommes masqués brandissant des pistolets à air comprimé et des battes de baseball ont attaqué les locaux de LaSky, une ONG qui fournit un soutien aux personnes LGBTI vivant avec le VIH. Deux personnes ont été blessées, dont l'une a perdu l'usage d'un œil. Malgré la gravité de l'attaque, le ministère public a seulement ouvert une enquête pour « hooliganisme ». Cette attaque violente a provoqué une onde de choc dans la communauté LGBTI de Saint-Pétersbourg, et plus généralement de Russie.

Personnes disponibles pour des interviews :

Vykhod (« Coming out »)

L'organisation russe indépendante Vykhod, dont le siège se trouve à Saint-Pétersbourg, œuvre à la promotion et à la protection des droits des personnes LGBTI en Russie. L'organisation et sa responsable ont été condamnées à une amende au titre de la loi relative aux « agents étrangers ». Les condamnations ont été annulées en appel mais le harcèlement de la part des autorités se poursuit.

Polina Andrianova, militante (langues parlées : russe, anglais) :

« La discrimination à l'encontre des personnes LGBTI en Russie a aussi augmenté rapidement, en partie à cause des nouvelles lois homophobes mais aussi du fait de campagnes d'incitation à la haine menées par des personnalités politiques. Les militants sont aussi de plus en plus victimes de harcèlement et d'agressions. En tant qu'organisation de défense des droits des personnes LGBTI, tout ce que nous faisons peut être interprété comme de la propagande : ce que nous publions sur Internet, les manifestations que nous organisons. Nous savons que les autorités peuvent venir à tout moment et nous imposer d'énormes contraventions que nous serions incapables de payer. Je demande aux autorités d'enquêter comme il se doit et de punir la violence homophobe, de mettre en place des programmes de prévention et de revenir sur les nouvelles lois, qui sont discriminatoires par nature. »

Législation relative au blasphème - les Pussy Riot

Aux termes d'une nouvelle loi, des actions « insultantes à l'égard des sentiments religieux » constituent désormais une infraction pénale. Ce texte a été adopté en 2013, en réaction directe au concert du groupe punk Pussy Riot dans la cathédrale orthodoxe russe de Moscou, en février 2012.

En mars 2012, trois femmes, membres du groupe punk Pussy Riot – Nadejda Tolokonnikova, Maria Alekhina et Ekaterina Samoutsevitch –, ont été arrêtées et inculpées de « hooliganisme » fondé sur la « haine religieuse ». Elles ont passé plusieurs mois en détention avant d'être condamnées, en août 2012, à deux années d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire. En octobre 2012, Ekaterina Samoutsevitch a été libérée sous condition en appel, alors que les deux autres étaient envoyées dans des colonies pénitentiaires éloignées.

Vers la fin de décembre 2012, Nadejda Tolokonnikova et Maria Alekhina ont été remises en liberté à la faveur de la récente loi d'amnistie. Amnesty International se félicite de leur libération, mais elles n'auraient jamais dû être ni emprisonnées ni même poursuivies devant un tribunal pénal. Toutes les poursuites pénales intentées contre elles doivent être abandonnées, et elles doivent être indemnisées pour le temps qu'elles ont passé derrière les barreaux.

Des personnes militant en faveur des membres des Pussy Riot en Russie ont également été harcelées par les autorités. Le 9 septembre 2013, un tribunal de Novossibirsk, en Sibérie, a estimé que l'« icône de Pussy Riot » (une affiche représentant une femme portant une cagoule de couleur semblable à celles des Pussy Riot, avec une auréole au-dessus de la tête et un enfant dans les bras) était une insulte envers les sentiments religieux et en a interdit la diffusion. L'auteur de l'affiche, l'artiste Artiom Loskoutov, s'est vu infliger une amende de 1 000 roubles (environ 30 dollars américains). Le parquet a émis un avertissement à l'encontre d'un certain nombre de sites Internet qui avaient reproduit cette image. La populaire agence de presse en ligne Grani.ru a été contrainte de retirer cette image de son site sous peine de sanctions. L'agence a formé un recours contre cette interdiction.

Liberté artistique

Après la condamnation des membres des Pussy Riot, un tribunal de Moscou a donné suite à une requête du parquet et a déclaré que les chansons et les clips du groupe étaient « extrémistes » et devaient être interdits de diffusion sur les sites Internet.

En décembre 2013, la mairie de Moscou a interdit la projection en avant-première du film *Pussy Riot: A Punk Prayer* ainsi qu'un débat avec des membres des Pussy Riot qui devaient avoir lieu dans l'un des théâtres de la ville. Les fonctionnaires ont déclaré qu'un théâtre subventionné par l'État ne devait rien à voir à faire avec « des personnes qui suscitent des controverses et dont l'activité se base sur la provocation de la société ».

Fin août 2013, le musée Vlasti (ou « Musée du pouvoir ») a dû fermer ses portes après la saisie par la police d'un tableau représentant le président russe, Vladimir Poutine, et son Premier ministre, Dmitri Medvedev, en sous-vêtements féminins. Les autorités ont argué que l'exposition satirique enfreignait des lois mais elles n'ont pas précisé lesquelles. D'autres peintures satiriques représentant des personnalités de la scène politique passée et actuelle ont été saisies. Plusieurs autres expositions artistiques à travers la Russie ont également été interdites par les autorités locales, qui les jugeaient propres à soulever des controverses.

Personnes disponibles pour des interviews :

Musée Vlasti (Musée du pouvoir)

Alexandre Donskoï, propriétaire (langue parlée : russe) :

« En raison des restrictions à la liberté d'expression, nous ne pouvons pas présenter certaines œuvres d'art dont nous estimons qu'elles méritent d'être exposées et vues par le public.

« Alors que les artistes sont forcés de fuir et de demander l'asile à l'étranger, je n'entrevois aucun avenir pour moi-même en raison des pressions qu'exercent sur nous les services de sécurité, le Bureau du procureur et les autorités en général. Leurs actions indiquent clairement aux artistes et aux conservateurs de musées que seul l'art approuvé par les autorités sera toléré. »

SOTCHI

Un décret présidentiel entré en vigueur le 23 août 2013 impose des mesures de sécurité spéciales et interdit notamment la tenue de réunions, rassemblements, grèves et manifestations dans un large secteur à l'intérieur et dans les environs de Sotchi. Au début de 2014, le président Poutine a apporté des modifications à ce décret. Des actions publiques, y compris des manifestations de protestation, seront autorisées à Sotchi dans des endroits spécifiquement prévus à cet effet, si elles sont approuvées par l'administration locale, le ministère de l'Intérieur et le Service fédéral de sécurité (FSB). En décembre, il a été rapporté que l'unique endroit prévu pour des actions publiques sera un parc désert dans un secteur éloigné de la ville.

Certes, la Charte olympique demande certaines restrictions aux manifestations politiques sur les lieux des Jeux, mais il est à craindre que dans le cas présent elles ne dépassent les limitations minimales requises et ne servent qu'à restreindre plus généralement les mouvements de protestation à travers toute la ville.

Entre le 31 octobre et le 2 novembre, deux journalistes norvégiens qui devaient couvrir les préparatifs à Sotchi ont été à plusieurs reprises arrêtés et menacés d'emprisonnement par les autorités. Des fonctionnaires les ont interrogés sur leurs projets à Sotchi, leurs sources, leur vie personnelle, leur niveau d'études et leur croyance religieuse. Ils n'ont pas été autorisés à contacter l'ambassade de Norvège à Moscou.

Dans la région voisine du Caucase du Nord, de nombreuses opérations de sécurité se sont caractérisées par des disparitions forcées, des placements illégaux de personnes en détention au secret parce qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir à des groupes armés, et des exécutions extrajudiciaires présumées.

Des cas de torture et autres mauvais traitements ont été signalés à travers toute la Russie, mais surtout dans le Caucase du Nord dans le cadre de poursuites contre des suspects de droit commun.

Personne disponible pour des interviews :

Comité interrégional contre la torture

Le Comité interrégional contre la torture est l'une des plus importantes ONG de défense des droits humains de Russie à l'origine de la fondation du Groupe mobile conjoint. Celui-ci regroupe des défenseurs des droits humains de toute la Russie qui enquêtent sur les graves atteintes aux droits humains commises en Tchétchénie.

En juillet 2012, Igor Kaliapine a été menacé de poursuites judiciaires au motif qu'il aurait dévoilé des informations confidentielles sur des violations des droits humains perpétrées par des agents chargés du maintien de l'ordre en Tchétchénie. Igor Kaliapine affirme qu'il n'a révélé aucun secret mais qu'il a mis au jour l'absence d'enquête effective sur de graves atteintes aux droits humains et sur le manque de réparations pour les victimes.

Igor Kaliapine, président (langue parlée : russe) :

« Notre responsabilité première est envers les personnes dont nous défendons les droits. Les autorités doivent y réfléchir à deux fois avant d'appliquer une législation qui étouffe la société civile en Russie. »

Complément d'informations :

Rapport de 2013 : « Liberté menacée : mesures de répression sur les libertés d'expression, de réunion et d'association en Russie » :

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR46/011/2013/en/4a50398d-8286-4287-af5a-78f5b2494189/eur460112013fr.pdf>